Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 084-218401024-20261116-2026_D_111-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le seize novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation
10/11/2026

Date d'affichage
10/11/2026

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, Mme CHEREL, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Objet de la délibération

Approbation contrat de maintenance de l'installation de l'éclairage public avec la société Lumi Mags

Madame le Maire expose que la société Lumi Mags a présenté un contrat de maintenance pour notre parc de 287 points lumineux pour 5 022,50 € HT pour une durée de 5 ans renouvelable par express reconductible. En effet le passage aux ampoule LED permet de réduire le montant global des consommations mais également le montant du contrat à compter du 01/01/2027.

N° 111/26

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par 15 POUR, le contrat de maintenance du parc lumineux de la Commune par la société Lumi Mags pour un montant de 5 022.50 € HT à compter du 01/01/2027 ;

-**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Marie BERNARD

MAIRIE DE ROUSSILLON * VAUCLUSE 84220 *